



ETUDE D'AMÉNAGEMENT & DE SÉCURISATION
RUE JOSEPH LE GALLO
PHASE 5 / CONCERTATION PUBLIQUE

INTRODUCTION DE M. LE MAIRE POUR LE GROUPE DE TRAVAIL COMPOSÉ D'ÉLUS



2017 : prise de contact et établissement d'un devis d'études portant sur la sécurisation des traversées du bourg.

2018 : engagement de l'étude, travail de terrain, diagnostic et esquisses des 4 axes.

2019 : établissement des plans masse par séquences et chiffrages sommaires.

2020 : élections municipales

2021:

- demandes de subventions sur une 1ère tranche de travaux
- lever topographique de la rue
- adaptation du projet à l'existant
- réunion concessionnaires
- études et investigations complémentaires
- échanges avec le groupe de travail et reprise des avants-projets en 3 étapes

2022 :

- établissement du projet définitif, détails de traitement, intégration des travaux connexes à réaliser
- estimations précises
- concertation publique, phase de test in situ et choix des végétaux par les habitants.

Cette première séquence marque l'entrée principale du bourg de Meslan, depuis Plouay et Lorient.

Grande perspective ouverte, le passage du panneau d'agglomération, devant marquer un changement d'allure, n'est pas visible donc pas opérant.

La zone habitée n'est présente que sur un côté et l'habitat est lâche et en retrait de la route.

- pas de marquage d'entrée de bourg
- des espaces piétons sous-dimensionnés ou absents
- une chaussée de 6m30
- une perspective routière et du stationnement visiteurs peu utilisé

Les principaux objectifs :

- marquer l'entrée de bourg,
- sécuriser la jonction avec la rue des Genêts (17 habitations)
- sécuriser l'arrêt de cars
- anticiper le développement du secteur à urbaniser

Les principes proposés sont :

- réduction de la chaussée
- un accompagnement paysager fort pour cadrer la perspective : «la nature entre en ville»
- la réalisation d'une liaison douce mixte piétons-cycles en anticipant le projet du futur quartier, en arrière de la haie
- s'appuyer sur la carrefour avec la rue des Genêts pour dévoyer la chaussée
- le maintien du stationnement participant du paysage et non de la voirie : choix de matériau différent de la chaussée
- des espaces piétons à l'échelle de la perspective, pour être vus et repérés



Cette seconde séquence constitue l'agglomération du bourg de Meslan : l'habitat marque progressivement les limites de l'espace public de part et d'autre, resserrant la perspective. La chaussée de 6m30 à 6m10, associée au stationnement longitudinal de part et d'autre, les rampes et marches de l'habitat ancien ne permettent plus de disposer d'une continuité piétonne en continu ni aux normes PMR.

Les principaux objectifs :

- installer la récurrence de séquences de «points durs» pour faire ralentir
- instaurer l'accessibilité des piétons des deux côtés
- faire émerger la connexion avec la rue du Stade
- ralentir les flux

Les principes proposés sont :

- réduction de la chaussée
- s'appuyer sur le carrefour de la rue du Stade pour dévier la chaussée
- accompagner le stationnement par la nature domestiquée
- réaliser un passage en écluse permettant le passage des tracteurs



Cette troisième séquence est marquée par la présence de l'école, de sanitaires publics, de l'ancienne bibliothèque, de la mairie et de l'ancienne poste.

- Les trottoirs ne sont pas suffisants pour être accessibles aux PMR, à un endroit stratégique compte-tenu des affluences du public et très peu visibles (rapport d'échelle disproportionné)
- la chaussée de 6m10, est bien trop large pour limiter la vitesse
- la rue a toujours un statut de route, obligeant la collectivité à positionner du mobilier ponctuel pour obliger à ralentir.

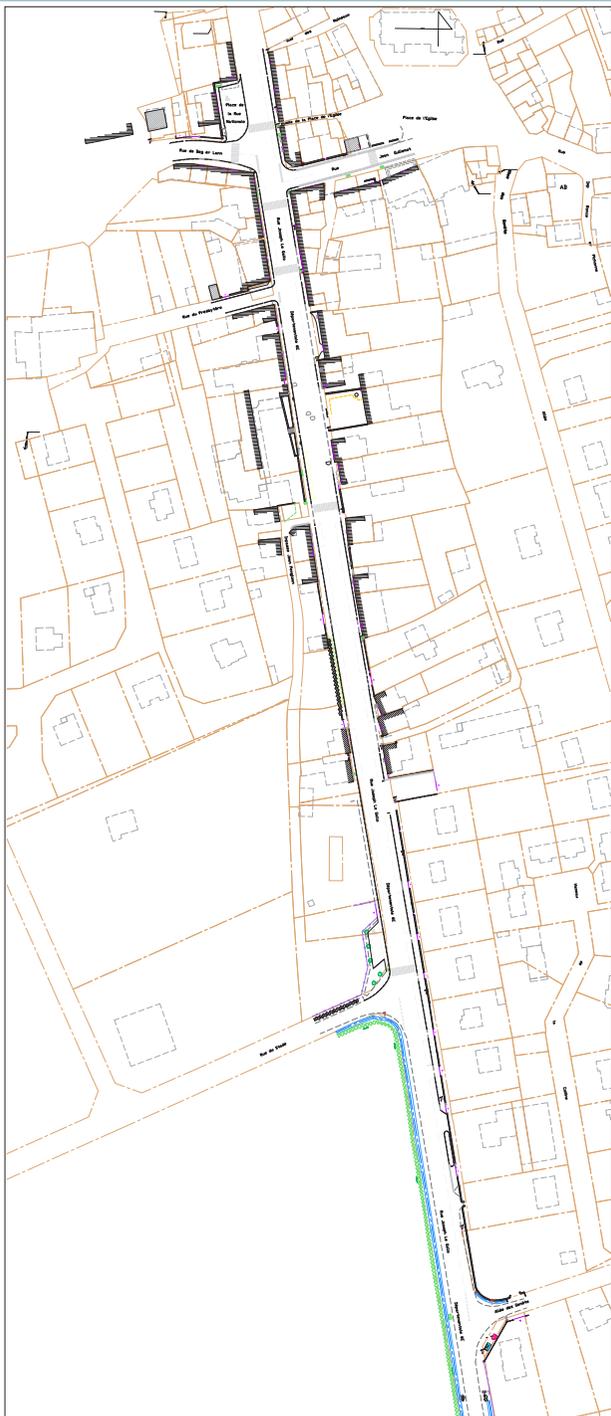
Les principaux objectifs :

- faire émerger et sécuriser les usages liés à l'école : piétons en groupe et cars scolaires
- rendre visible un « socle » de mairie et améliorer son accessibilité
- s'inscrire dans la récurrence de points durs pour ralentir les flux
- maintenir un piétonnier aux normes des deux côtés

Les principes proposés sont :

- la réduction de la chaussée
- la mise en oeuvre d'un large trottoir au droit de l'école accompagné de bancs et de végétation, d'une place PMR et de l'arrêt de car aux normes
- rendre les secteurs de stationnement qualitatifs
- réaliser un plateau au droit du pôle mairie/sanitaires et poste pour ralentir et améliorer les accessibilités en faisant disparaître le noir de la chaussée





La rue Joseph LE GALLO est longue de presque 600 mètres.

Elle présente une silhouette routière, noire de part en part, en ligne droite offrant une grande perspective.

Sans végétation, ni trottoir évident, elle a tout d'une route alors qu'il s'agit d'une entrée principale du bourg, d'une rue habitée et présentant des équipements publics et commerce.

La chaussée est très large et bombée, laissant peu de place aux piétons : les trottoirs présentent une pente affirmée vers la chaussée quand les voitures en stationnement pentent vers le trottoir = inconfort.

La circulation automobile se fait aux dépens des espaces piétons, parfois réduits à presque rien; et ne répondant pas aux normes liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR).

Préalablement à tout aménagement urbain du «dessus», visible, il est nécessaire de s'interroger sur le «dessous» : la structure de chaussée, les réseaux d'alimentation et d'évacuation.

Des études ont donc été menées :

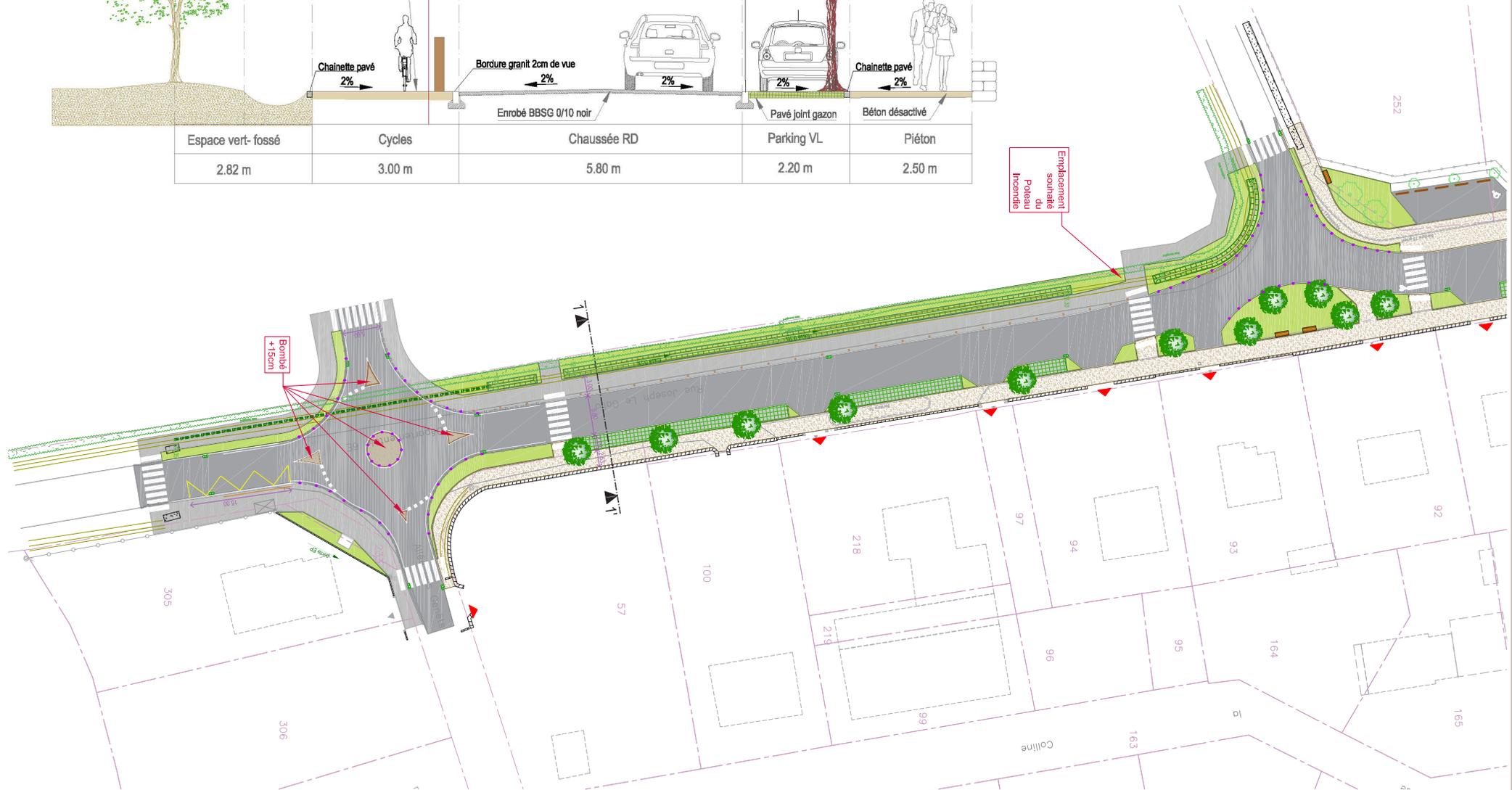
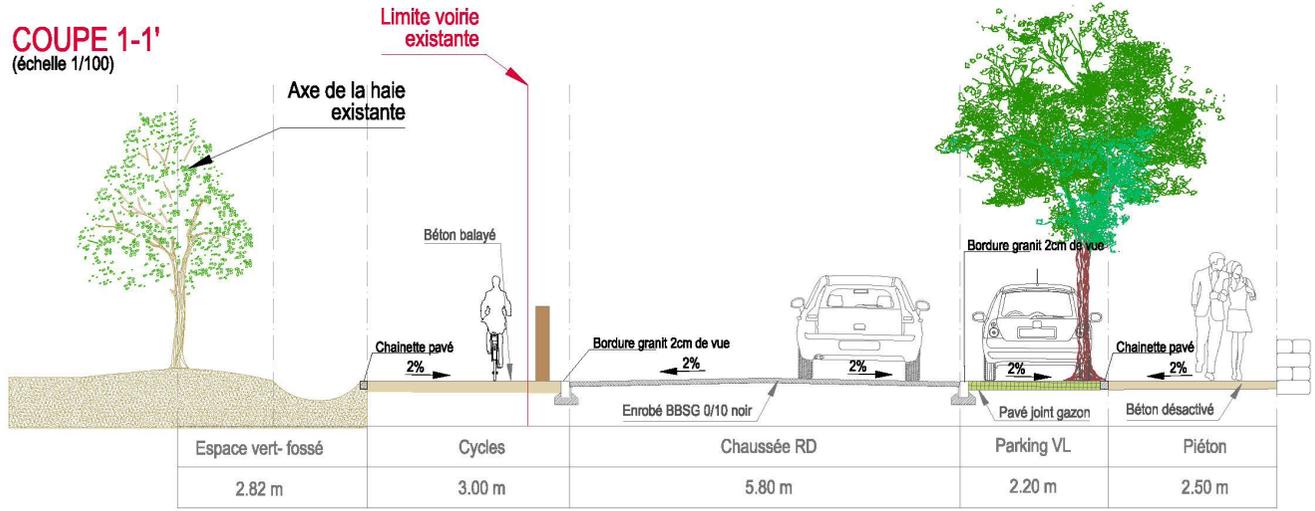
- la chaussée présente de l'amiante, qui devra faire l'objet d'une procédure de retrait sécurisée
- le réseau deaux usées est à réparer sur la totalité (+ quelques ouvertures ponctuelles)
- le réseau d'eau potable est à refaire en totalité (par ouverture de tranchées)
- le réseau d'eaux pluviales est à refaire presque en totalité (par ouvertures de tranchées)
- les réseaux d'électricité, de telecom (dont fibre) et d'éclairage seront mis en souterrain (par ouverture de tranchées).

Schématiquement, le projet a été conçu selon la hiérarchie suivante :

1. définir les emprises nécessaires aux piétons de part et d'autre de la rue
2. maintenir une largeur de chaussée de 5m80 (obligation)
3. atténuer les différences de niveaux à 2cm de ressaut (norme PMR)
4. sur les emprises restantes, maintenir le stationnement à chaque fois que c'est possible
5. compte-tenu de l'encombrement du sous-sol (réseaux de toutes parts), identifier chaque espace pouvant être planté



COUPE 1-1'
(échelle 1/100)







Béton désactivé sur trottoirs



Stationnement sur pavés béton à joints végétalisés



Béton balayé sur piste cyclable



PLOUAY- Av de la Libération



SAINT MOLF- Av du Pays Blanc



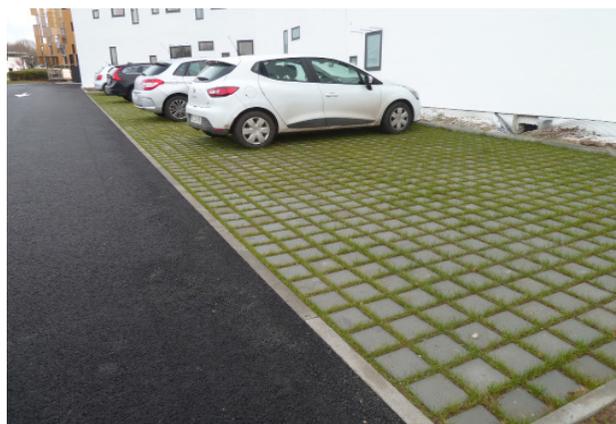




Béton désactivé sur trottoirs



Pavés béton à joints engazonnés



Pavés résine sur le passage prioritaire



Banquette mixte bois/métal

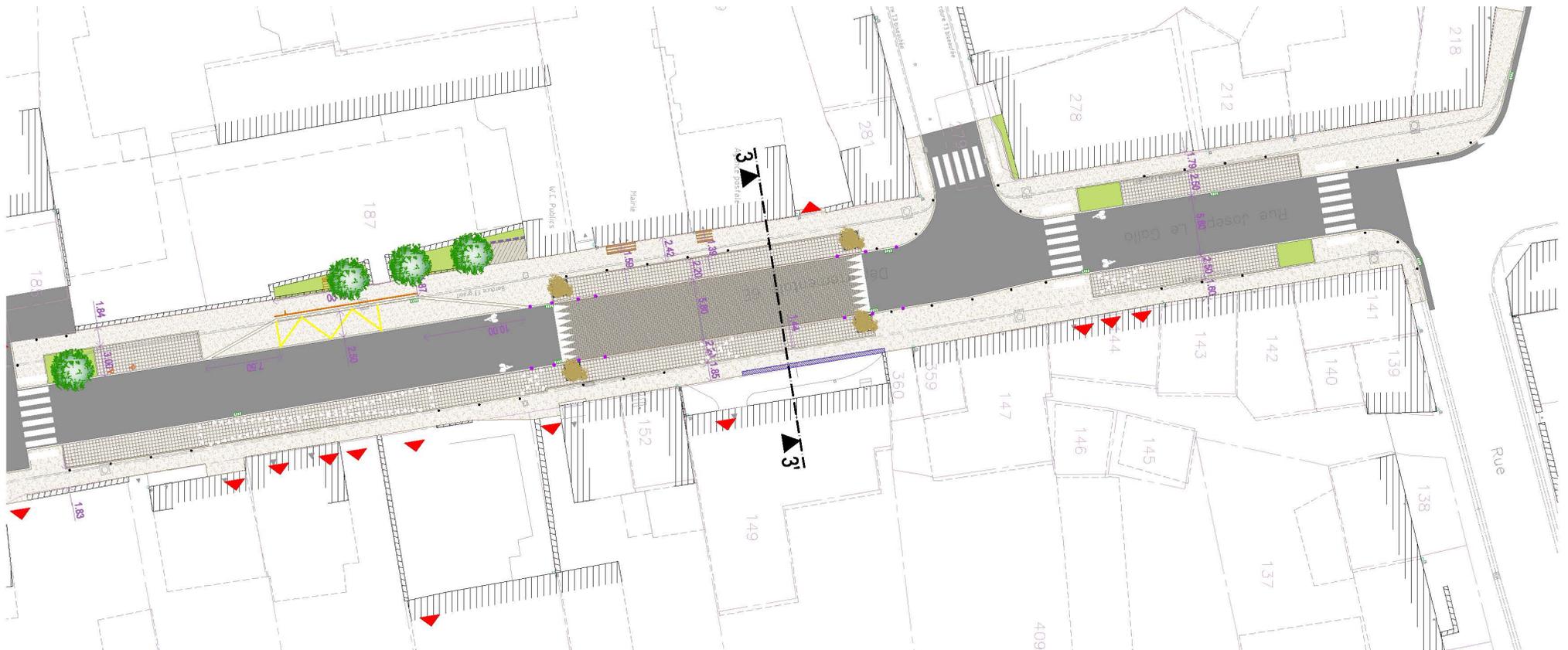
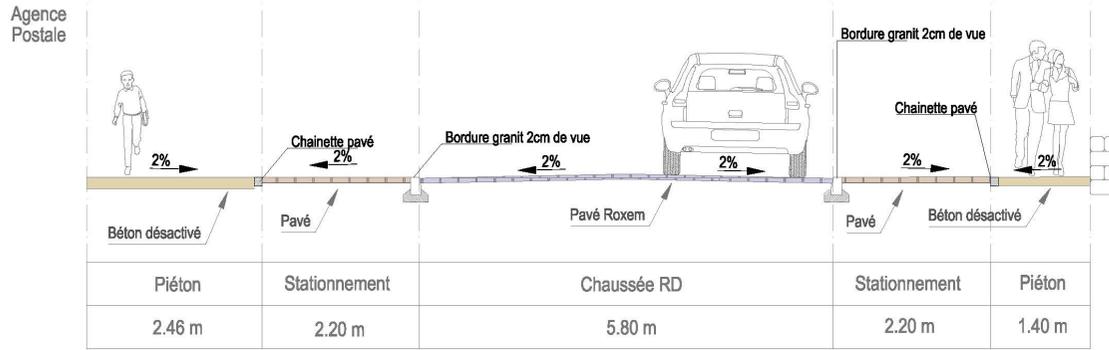


Potelets pour protéger les piétons





COUPE 3-3'





Pavés résinés sur le passage prioritaire



Potelets



Jardinières sur les rampants du plateau



Pavés granit 30x10 sur stationnement



Béton désactivé sur trottoirs



N°	Désignation	HT	TVA	TTC
01	Terrassement-Voirie-Revêtement-Réseau EP	972 775,00 €	194 555,00 €	1 167 330,00 €
02	Réseau d'eaux usées (réhabilitation et chemisage)	147 020,00 €	29 404,00 €	176 424,00 €
03	Aménagements paysagers	77 250,00 €	15 450,00 €	92 700,00 €
TOTAL		1 197 045,00 €	239 409,00 €	1 436 454,00 €

Colonnes en accompagnement de la piste cyclable



Les mâts pour les espaces piétons et de voirie



Les points de regroupement des conteneurs collectifs (ordures ménagères + nouveaux bacs destinés au tri sélectif) doivent encore faire l'objet de validations avec la Communauté de Communes.

A partir de lundi et pour environ un mois, les services du Département vont installer des modules provisoires sur 3 des secteurs de ralentissement de la circulation :

- dévoiement au droit de la rue du Stade
- passage de courtoisie
- emprise du plateau devant la mairie.

Ces aménagements vont s'accompagner de panneaux annonçant un changement de priorité : sur la rue Joseph Le Gallo, la priorité à droite sera restaurée.

L'objectif de cette démarche est d'impulser un changement de comportement des automobilistes, de faire ralentir la circulation en transit et de recueillir les observations par le biais d'un cahier à disposition du public.

Parallèlement à cette phase de test, le plan d'aménagement sera affiché pour être étudié et des permanences d'élus seront programmées pour répondre aux questions, recevoir les doléances et prendre note de projets individuels qui pourraient impacter les travaux.

Ce projet redonne une place à la végétation, inexistante dans la rue et pourtant indispensable à plus d'un titre : apporter de l'ombre, créer de la verticalité à la perspective, introduire un élément évolutif au fil des saisons, désimperméabiliser les sols, repositionner l'image de la commune dans sa ruralité..... renforcer le VIVANT.

Cette présentation n'a pas abordé de choix, car les élus ont souhaité que la population prenne le sujet en main en opérant des choix ou en étant force de propositions.

Pour se faire, en parallèle au plan d'aménagement, des associations de végétaux vous seront proposées : arbres, arbustes, vivaces, graminées, plantes comestibles, aromatiques, mellifères, etc.....

Le bilan de cette démarche active sera tiré mi-juin pour entériner les derniers arbitrages et choix.

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION,
DE VOTRE PARTICIPATION A L'ABOUTISSEMENT DE CE PROJET,
ET POUR LA PATIENCE DONT VOUS SAUREZ FAIRE PREUVE PENDANT LE TEMPS DES TRAVAUX**